

Le conseil d'administration,

- Vu** les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;
- Vu** le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
- Vu** L'arrêté rectoral du 5 décembre 2025 relatif à la composition du Conseil d'administration du Crous de Créteil ;
- Vu** le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Créteil ;
- Vu** le Code de la commande publique, notamment ses dispositions relatives aux marchés globaux de performance ;
- Vu** le procès-verbal de la commission d'attribution ;
- Vu** le dossier de présentation du marché global de performance relatif à la création d'une résidence étudiante de 282 places à Bonneuil-sur-Marne ;
- Vu** la délibération du Conseil d'administration du 8 mars 2024 approuvant les délégations de pouvoir accordées à la Directrice générale, notamment sa capacité à signer les marchés, conventions et actes nécessaires à la mise en œuvre des opérations du Crous, ainsi que sa capacité à ester en justice ;

Projet de délibération

Dans le cadre du projet de création d'une résidence étudiante de 282 places sur le site de l'INSPE (UPEC) à Bonneuil-sur-Marne, le Crous de Créteil a engagé une procédure avec négociation pour la passation du Marché Public Global de Performance n°24-4500-200, intégrant la conception, la réalisation, la fourniture du mobilier et des équipements, ainsi que l'exploitation-maintenance.

Ce marché associe la phase de conception, la réalisation des ouvrages, l'ameublement des locaux, l'exploitation-maintenance sur une durée globale de 66 mois, et l'obtention de la labellisation CERQUAL NF Habitat HQE – niveau Excellent (8 étoiles), conformément aux exigences du programme technique détaillé. La livraison des ouvrages est prévue pour le 30 juin 2028.

Le marché est attribué à un groupement conjoint, dont Spie Batignolles Outarex est mandataire solidaire, associé à :

- Emmanuelle Colboc & Associés
- Septembre Architecture
- INCET
- ALTIA
- Spie Batignolles Énergie
- Eur'Equip

Le montant global de la tranche ferme s'élève à 18 630 000 € HT, soit 22 346 043 € TTC, réparti comme suit :

- Étape 1 – Conception : 949 658 € HT
- Étape 2 – Travaux : 16 552 077 € HT
- Étape 3 – Exploitation-maintenance (3 ans) : 298 702 € HT
- Mobilier et équipements : 829 563 € HT

Deux tranches optionnelles de maintenance sont prévues :

- Tranche optionnelle n°1 : 106 954 € HT
- Tranche optionnelle n°2 : 106 954 € HT

Le marché comporte par ailleurs une clause d'insertion professionnelle représentant 12 226 heures.

Il est demandé au Conseil d'administration d'approver le Marché Global de Performance n°24-4500-200 relatif à la création d'une résidence étudiante de 282 places à Bonneuil-sur-Marne et d'autoriser la Directrice générale à signer l'ensemble des pièces contractuelles et actes nécessaires à sa mise en œuvre, sous réserve du visa du contrôleur budgétaire régional.

Après en avoir délibéré,

le Conseil d'administration approuve, à la majorité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Composition de la séance	
Administrateurs présents :	16
Procurations :	06
Total des voix :	22
Quorum :	10
Nombre de membres constituant le conseil :	28

Détail du résultat du vote des administrateurs	
Refus de prendre part au vote :	00
Abstentions :	02
Contre :	00
Pour :	20
Résultat :	Approuvée

Fait à Créteil, le 17 décembre 2025

La Présidente du Conseil d'administration

Isabelle PRAT

Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique d'Île-de-France

Page 1 sur 1